

MONDE

[#rwanda](#) [#génocide rwandais](#)



« Certains décideurs français jugeaient l'idéologie du pouvoir et des extrémistes hutu tout à fait acceptable »

Lundi 5 Avril 2021, Rosa Moussaoui

Le chercheur François Graner, membre de l'association Survie, regrette que le rapport Duclert sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda, en 1994, écarte l'idée d'une « complicité » de Paris.

Le rapport Duclert remis à Emmanuel Macron le 26 mars dernier conclut à des « *responsabilités accablantes* » de Paris dans le génocide des Tutsi au Rwanda, en 1994. Tout en écartant l'idée d'une « complicité » française avec les génocidaires. « *La complicité a été multiforme : diplomatique, militaire, financière, médiatique* », écrivait au contraire l'an dernier, dans un livre (1)

cosigné par Raphaël Doridant le chercheur François Graner, membre de l'association Survie. Il

décrypte les grands axes de ce rapport, pour en éclairer les contradictions. À commencer par le silence fait sur l'architecture institutionnelle de la Ve République et la constante « françafricaine » qui ont rendu possible l'appui français aux génocidaires.

Comment appréciez-vous les conclusions du rapport Duclert sur rôle de la France au Rwanda, en 1994 ?

François Graner. Oui, les responsabilités françaises sont accablantes : nous le répétons depuis des années ; le voir écrit noir sur blanc, c'est très bien : voilà un revers pour ceux qui nient ces responsabilités. Cela dit, la formule « responsable mais pas complice » est pour le moins curieuse. Le raisonnement de Duclert consiste à dire que les historiens ayant travaillé sur ce rapport ne sont pas des juges, que c'est aux juges de trancher, mais que cette commission devait tout de même prendre position pour écarter, en l'absence d'intention génocidaire, la complicité. Il n'y a pas d'intention génocidaire du côté français, nous sommes tous d'accord sur ce point. Nous n'en voyons aucune trace, dans aucune archive. En 1994, les décideurs français étaient guidés par une obsession : maintenir le Rwanda dans leur zone d'influence. C'est pour cette raison qu'ils ont soutenu les extrémistes hutu avant, pendant et après le génocide des Tutsi. Mais il se trouve qu'en droit, le complice est celui qui a aidé les criminels en connaissance de cause, avec un effet sur le crime commis. Ces trois conditions sont clairement remplies dans le cas du soutien français aux génocidaires. De nombreux cas de jurisprudence établissent la complicité sans intention criminelle.

Vous parlez, dans le livre, de complicité « idéologique ». Qu'entendez-vous par là ?

François Graner. Certains décideurs français – pas tous – jugeaient l'idéologie du pouvoir et des extrémistes hutu tout à fait acceptable. En dépit des alarmes, Mitterrand et certains des haut gradés qui l'entouraient estimaient normal que les Rwandais étiquetés hutu puissent avoir accès au pouvoir, à la domination des autres, parce qu'ils étaient censés représenter 85 % de la population. L'idéologie de discrimination portée par le pouvoir hutu était acceptée. Et lorsque le FPR à dominante tutsi s'est attaqué à la dictature de Juvénal Habyarimana, la France s'est portée au secours de son allié, en vertu d'un réflexe françafricain classique d'appui à ses « amis » menacés par des rebelles. Les décideurs français ont repris à leur compte, alors, l'équation FPR = Tutsi = ennemi, aussitôt transmise aux militaires. Sans ouvrir une porte directe sur le génocide, cela a préparé le terrain à le tolérer.

Cette commission a-t-elle eu un libre accès à toutes les archives pouvant éclairer le rôle de la France au Rwanda en 1994 et dans la période qui a précédé le génocide ?

François Graner. Non. D'abord, les archives ne permettent pas à elles seules de faire la lumière : pour brosser un tableau cohérent elles doivent toujours être mises en contexte, confrontées à d'autres sources, en particulier des témoignages. Il y a aussi une béance dans le mandat de la Commission, borné à l'année 1994. Or le soutien aux génocidaires s'est poursuivi après le génocide, en 1995 lorsqu'ils étaient réfugiés au Zaïre. Alors qu'ils étaient mis au ban de la communauté internationale, la France persistait à les aider dans leurs tentatives de conquérir le Rwanda. Cette limite dans le temps est fondamentale. Mais même dans le périmètre très large d'accès aux archives que leur avait garanti Emmanuel Macron, propice à un vrai travail de fond, ces historiens ont été très surpris des blocages rencontrés. Ils étaient par exemple censés pouvoir consulter les archives de la Mission d'Information Parlementaire de 1998 : ils n'ont pas pu le faire. Des services, des personnes ont entravé leur accès à des archives vraisemblablement expurgées, caviardées. Les instructions présidentielles, visiblement, n'ont pas été transmises à tous les rouages.

Dernier obstacle : ces historiens n'ayant pas, au départ, de compétence particulière sur le Rwanda, sur le génocide des Tutsi et sur les interventions françaises, ils ont eu beaucoup de difficulté à sélectionner des archives. Ils n'ont pas toujours mis en avant les documents les plus intéressants ou les plus incriminants.

Des militaires, des mercenaires et des membres des services de renseignements français étaient présents au Rwanda alors que le génocide était perpétré. Des armes ont été livrées, après les accords d'Arusha, pendant le génocide. Qu'en dit ce rapport ?

François Graner. Des chapitres entiers sont passés sous silence. La présence de mercenaires n'est évoquée qu'au travers d'une petite allusion incompréhensible pour le lecteur. La présence de militaires réguliers, pourtant bien documentée, n'est pas davantage traitée. Quant aux livraisons d'armes, les rapporteurs eux-mêmes admettent que le travail conduit sur ce sujet est insuffisant, faute d'archives.

Dans *Rwanda, la fin du silence. Témoignage d'un officier français* (Les Belles Lettres), l'ancien capitaine Guillaume Ancel témoignait en 2018 des ordres reçus le 30 juin 1994 par les soldats de Turquoise pour conduire une opération – suspendue in extremis – visant à bloquer la progression du Front patriotique rwandais (FPR) qui seule, pourtant, stoppait les génocidaires. Il revenait, dans ce livre, sur la passivité de l'armée française devant les massacres de Bisesero. Que disent ces épisodes de la nature de l'implication française au Rwanda ?

François Graner. Le témoignage du capitaine Ancel confirme ce prisme par lequel les militaires français voient le FPR comme l'ennemi, et non comme un allié pour mettre un coup d'arrêt au génocide. En fait, le génocide n'est tout simplement pas pris en compte par les quelques décideurs français qui pilotent l'action de Turquoise. Cette opération sert surtout leur communication : ils invoquent sa mission « humanitaire » mais dans la pratique, ce n'est pas sa vocation principale. C'est pour cette raison qu'au moment de faire des choix, comme à Bisesero, où les Tutsi étaient livrés à leurs tueurs, l'armée française est restée passive : ce n'était pas sa priorité.

Sur l'opération du 30 juin, visant à mettre un coup d'arrêt à l'avancée du FPR, le capitaine Ancel appelait à confronter aux archives son propre récit, corroboré par d'autres témoignages. Le rapport Duclert ne s'y attache pas. Il faudra poursuivre les recherches, en espérant une plus grande ouverture, à l'avenir, des archives militaires.

S'agissant de Bisesero, c'est le point focal des plaintes déposées par Survie pour complicité de génocide. La Mission d'information parlementaire de 1998 avait évacué le sujet, mais des archives existent, nombreuses. Postée à quelques kilomètres des lieux du massacre, l'armée française n'est pas intervenue, jusqu'à ce que quelques soldats finissent par désobéir pour sauver, de leur propre chef, des Tutsi. Cet épisode est abordé dans le rapport mais sans nouveauté, de façon décevante, avec beaucoup de délayage, pour finalement reprendre l'argumentaire de l'armée, sans creuser davantage. Il y a dans notre livre bien plus de documents propres à éclairer cette affaire.

Comment ce rapport aborde-t-il l'appui français à la fuite des génocidaires vers le Zaïre ?

François Graner. Avec beaucoup d'archives portant sur les discussions ayant précédé et accompagné cette fuite. Le télégramme qui donne l'ordre de les faire partir, le 15 juillet, est par exemple mentionné. L'un des rares apports notables de ce rapport est de nous apprendre que les États-Unis ont proposé à la France de donner à Turquoise le mandat d'arrêter les génocidaires. Offre déclinée par Paris. Mais les rapporteurs s'attachent à ce qui s'est passé après le 17 juillet, après le départ du gouvernement génocidaire, en se basant seulement sur les archives, sans jamais évoquer ce qui se passait alors sur le terrain : l'action de l'armée française, qui, sur ordre des décideurs politiques, et du Quai d'Orsay, faisait partir les génocidaires au Zaïre pour les soustraire à la justice internationale, leur assurant ainsi l'impunité. Les discussions continuent, à ce moment-là, à Paris, à l'ONU. Mais comment savoir, si l'on s'en tient aux seules archives, qu'elles sont sans objet, puisque les génocidaires sont déjà à l'abri ?

Ce rapport met en cause la lecture « ethniciste » alignée sur celle du pouvoir rwandais, héritée de la colonisation, qui prévalait à l'Élysée, en particulier dans l'État major particulier de François Mitterrand. Vous parlez, avec Raphaël Doridant, d'un « racisme d'airain » expliquant selon vous la « froide indifférence » des dirigeants français « face à la mise à mort d'Africains »...

François Graner. La Ve République donne beaucoup de pouvoir à un petit groupe d'hommes en position de rester sourds à toutes les alertes, nombreuses, qu'ils reçoivent. S'ils n'en tiennent pas compte, c'est, effectivement, que leur représentation de la France et de sa zone d'influence française est caractérisée par une vision raciste et coloniale. Mitterrand est l'un des apôtres de l'idée de Françafrique, l'un des premiers à comprendre que pour garder la main sur les colonies, il fallait changer de décor. C'est la politique du Guépard : il faut que tout change en apparence pour que rien ne change sur le fond. Après la Françafrique originelle, le discours de la Baule fut une seconde tentative de rafistoler ces apparences, en jurant de ne plus soutenir que des régimes démocratiques. Sans se priver de trafiquer les élections pour que les régimes « amis » puissent se maintenir au pouvoir. Objectif ultime : la stabilité de la zone d'influence française. Avec un mépris total pour les peuples concernés, Paris fermant les yeux sur les choix répressifs de ces régimes. Lorsque le cap de la répression à l'extermination fut franchi, on s'est contenté de réviser la communication de l'Élysée. Pas les orientations politiques

En l'absence de contre-pouvoirs, de garde-fous, « la politique étrangère de la France, tout particulièrement la politique militaire en Afrique, se situe hors de la démocratie », écrivez-vous avec Raphaël Doridant. « Le constat des responsabilités politiques introduit des responsabilités institutionnelles, tant civiles que militaires », lit-on dans le rapport Duclert, qui souligne « l'existence de pratiques irrégulières d'administration, de chaînes parallèles de communication et même de commandement, de contournement des règles d'engagement et des procédures légales ». Ces responsabilités tiennent-elles à des individus, à la façon dont François Mitterrand et son entourage exerçaient le pouvoir, ou bien à l'architecture même de la Ve République ?

François Graner. Le rapport Duclert accable François Mitterrand, livre quelques décideurs en

pâtur, tente de présenter le Rwanda comme un laboratoire, un cas singulier. Pour mieux préserver l'essentiel, c'est-à-dire la constitution de la Ve République instituant un régime présidentiel, la Francafrique et sa politique de préservation d'une zone d'influence française, les forces spéciales mobilisées dans des opérations extérieures échappant à tout contrôle démocratique. Le rapport évite soigneusement de mettre en cause ces trois piliers qui portent, jusqu'à nos jours, la politique africaine de la France. Depuis 1994, aucune leçon n'a été tirée : le régime s'est présidentialisé davantage, les forces spéciales sont plus sollicitées que jamais et le soutien français à des régimes autoritaires et dictatoriaux se perpétue. C'est un problème systémique. Si nous devons, comme citoyens, nous intéresser au génocide des Tutsi, c'est bien sûr pour des raisons mémorielles et par respect pour les victimes et les rescapés mais aussi pour éviter la répétition d'un tel scénario. Or le rapport Duclert se garde bien d'interroger les mécanismes qui ont rendu possible cette complicité française.

(1) *L'État français et le génocide des Tutsis au Rwanda*, Agone/Survie, 2020.

#rwanda #génocide rwandais



Le nouveau livret d'épargne à 3.89% disponible en France !

La Revue Economique



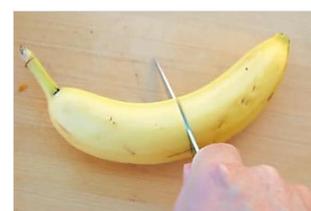
Nicolas Sarkozy et Carla Bruni : leurs voisins alertent la police

Actu



Panneaux solaires de nouvelle génération beaucoup plus

Panneaux Transition



Intestins: Un truc simple pour les vider entièrement

Nutrivia

Recommandé par

